Souscrivez facilement
à l'emprunt TPBF 6,5% 2020-2028
avec nos partenaires

CORIS MONEY
Simple et cool !

Orange Money

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2020 - 2028

UN INVESTISSEMENT RENTABLE ET SÉCURISÉ.



Taux d'intérêt

6,50%*

par an

***Net de tout impôt pour les résidents au Burkina Faso**

Montant de l'opération	: **80 milliards de FCFA**
Nombre de titres	: **8 000 000 obligations**
Durée de l'emprunt	: **8 ans dont 2 ans de différé**
Valeur nominale unitaire	: **10 000 FCFA**
Prix de vente de l'obligation	: **10 000 FCFA**
Périodicité de remboursement	: **Semestrielle**

Période de souscription du 27 février au 13 mars 2020

NOTE D'INFORMATION

EMETTEUR : TRÉSOR PUBLIC

ARRANGEUR ET CHEF DE FILE : Coris Bourse

CO-CHEFS DE FILE : africabourse, SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA

Syndicat de placement

AFRICABOURSE, BIBE FINANCE & SECURITIES, SGI BENIN, SOCIETE AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI), UNITED CAPITAL FOR AFRICA, CORIS BOURSE, SBIF, BOA CAPITAL SECURITIES, ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA, ATLANTIQUE FINANCE, NSIA FINANCES, BICI BOURSE, BNI FINANCES, BSIC CAPITAL, EDC INVESTMENT CORPORATION, HUDSON & CIE, MAC AFRICAN, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA, SGI BRIDGE SECURITIES, SGI SIRIUS CAPITAL, SGI MALI, SGI NIGER, CGF BOURSE, IMPAXIS SECURITIES, EVEREST FINANCE, SGI ABCO BOURSE, SGI FGI, SGI TOGO, INVICTUS CAPITAL FINANCE

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enrégistrement N° EE/20-02 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), le 03 février 2020.

6,50%

UN INVESTISSEMENT
RENTABLE ET SÉCURISÉ.



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2020 - 2028

CONTENU ET MODALITES DE L'OPERATION

Montant de l'émission :
Le montant de l'émission est de 80 000 000 000 FCFA représenté par 8 000 000 obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

But de l'émission :
La présente émission d'emprunt obligataire vise la mobilisation de ressources destinées au financement des projets porteurs de croissance inscrits dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) du Burkina Faso au titre de l'année 2020.

Nature, forme et délivrance des titres :
Les Obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte. Les Obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central /Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.

Nombre et valeur nominale des titres :
Le montant de l'émission est de 80 000 000 000 FCFA représenté par 8 000 000 obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

Prix d'émission :
Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) F CFA par titre obligataire, payable en une seule fois à la date de souscription.

Période de souscription :
La souscription sera ouverte du **27 février** au **13 mars 2020** inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Caractéristiques :
Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques, les organismes de prévoyance sociale et les compagnies d'assurances.

Amortissement, Remboursement :
- Le remboursement de l'Emprunt du Trésor Public TPBF 6,50% 2020-2028 se fera par amortissement constant semestriel du capital avec quatre (04) semestres de différé.
- Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

Date d'échéance :
La durée de l'emprunt est de 8 ans dont 2 années de différé.

Garantie :
Cette émission d'emprunt obligataire bénéficie de la garantie souveraine de l'État du Burkina Faso.

SURETES

Compte Séquestre :
Cet emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement ou compte séquestre qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différends détenteurs des titres à travers les SGI.

Mécanisme de paiement :
Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

Notation :
Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation spécifique.

Régime fiscal :
Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident au Burkina Faso et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

Tribunaux compétents en cas de litige :
Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cet emprunt, à défaut d'un règlement à l'amiable, sera soumis à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

Droit applicable :
La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

LIQUIDITE

Les Obligations issues de l'emprunt « TPBF 6,50% 2020-2028 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ADMISSION A LA BRVM

Cotation :
Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard trois (03) mois après leur date de jouissance.

Chef de file :
La SGI Coris Bourse a été mandatée par l'Etat en qualité de Chef de file et a en charge la mise en œuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Co-chefs de file :
SBIF - AFRICABOURSE -SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA

Syndicat de placement :
Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.